

EMOLUMENTS ET TARIFS APPLICABLES POUR LES AFFILIÉS AUPRÈS DE L'OAR DE SO-FIT

2025

- 1. Frais de dossier lors de l'affiliation : CHF 2'000.-
- 2. Emolument annuel pour l'affiliation : CHF 3'600.-
- 3. Emolument annuel pour affiliation avec activité VASP(*): CHF 4'600.-
- 4. Frais de dossier pour l'accréditation d'une personne physique : CHF 300.-
- 5. Acompte annuel pour la taxe FINMA: CHF 400.-
- 6. Frais de formation de base par personne : CHF 750.-
- 7. Frais de formation continue par personne <u>externe aux affiliés</u> de SO-FIT : CHF 350.- (les représentants des affiliés et les prestataires externes travaillant pour le compte d'un affilié ne sont pas soumis à émolument)
- 8. Frais occasionnés par le traitement exceptionnel d'un dossier : entre CHF 150.- et 350.- de l'heure.

(Approuvé par l'Organe d'Administration le 25.11.2024)

(*) Virtual Asset Service Providers